

Bulletin semestriel d'information n°19 - 2^{ème} semestre 2023

— Période de validité du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 —



Collecte et Investissement

Dans un contexte immobilier difficile et où la collecte nette continue de diminuer sur le marché des SCPI, Elialys démontre une résilience singulière. En effet, la collecte de votre véhicule est de nouveau en hausse et atteint un montant total de 27,4 M€ sur les 12 derniers mois, un record sur une année complète et en progression perpétuelle depuis le lancement de votre fonds. Celui-ci parvient à une capitalisation ⁽¹⁾ de 80,82 M€ à fin 2023.

Nous restons grâce à cette collecte et malgré un fort ralentissement sur le marché de l'investissement (qui enregistre une baisse supérieure à 50 % des volumes de 2022 en Europe) très actifs pour la recherche de biens à l'acquisition. De nouvelles opportunités reflétant des niveaux de rendement locatifs potentiels supérieurs aux précédentes conditions de marché pour une qualité d'actif équivalente devraient en effet se présenter en ce début d'année 2024.

Asset Management

L'attractivité et la qualité des immeubles détenus en patrimoine à ce jour ont permis à la SCPI de maintenir une attractivité locative forte. Celle-ci se reflète à la fin de l'année par une hausse significative du Taux d'Occupation Financier ⁽¹⁾ (TOF) qui atteint 98,15 % sur le second semestre 2023. Cette hausse s'explique par la relocation de la totalité des espaces vacants sur les 3 actifs de CityPark à Barcelone avec la signature de 5 nouveaux baux et 1 renouvellement de bail sur les 6 derniers mois.

Cette situation souligne également l'impact de la démarche ISR d'Elialys qui applique son plan d'action environnemental, social et de gouvernance afin d'améliorer constamment son patrimoine pour répondre aux nouvelles demandes durables des locataires.⁽²⁾

Sources : BNP Real Estate research, Instituto Nacional de la Estadística (INE)

Valorisation

Le marché espagnol prouve une fois de plus la solidité de ses fondamentaux économiques en période d'incertitude avec des indicateurs parmi les meilleurs de la zone euro, notamment une croissance de son PIB de 2 % en 2023. Cette résilience de l'économie hispanique s'est illustrée par une activité importante des investisseurs nationaux sur le marché immobilier contribuant au maintien des valeurs. Ce dynamisme a permis au patrimoine de votre SCPI de résister à la volatilité malgré la remontée des taux et son impact sur les valorisations. Ainsi la valeur hors droits de portefeuille a augmenté de 1 % pour se porter à 68,11 M€ au 31/12/2023, permettant de garder le prix de souscription ⁽¹⁾ de la SCPI Elialys inchangé, ce qui vient confirmer le bon positionnement de vos actifs.

Distribution

Malgré les défis présentés par un marché immobilier chahuté, les efforts fournis en asset management permettent à votre SCPI d'augmenter la distribution brute ⁽¹⁾ à 55,51 € pour une part en pleine propriété et en pleine jouissance sur l'année, soit un taux de distribution brut ⁽¹⁾ de 5,55 %.

Forts de notre savoir-faire sur l'immobilier en Europe du Sud et d'une collecte nette positive dont bénéficie le fonds, nous sommes confiants quant à la capacité d'Elialys à traverser les turbulences actuelles du marché immobilier en saisissant des opportunités avantageuses. Cette capacité à investir dans ce contexte plus compétitif devrait nous permettre de maintenir à la fois une distribution attractive dans les années à venir et une valeur de la SCPI relativement stable à long terme.



Pierre-Louis Boussagol
Gérant de la SCPI Elialys

TAUX DE DISTRIBUTION 2023

 5,55 %

Division du dividende brut, avant fiscalité payée ou prélevée par le fonds en France ou à l'étranger pour le compte de l'associé(e), versé au titre de la période, (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1^{er} janvier de l'année.

TAUX DE RENDEMENT INTERNE

Taux indiquant la rentabilité d'un investissement sur une période donnée en tenant compte à la fois du prix acquéreur, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait. Il est tel que la valeur actuelle nette du placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement se compensent). Il ne prend pas en considération les cessions de parts conclues de gré à gré.

Cependant, la SCPI ayant une durée d'existence inférieure à 5 ans, il n'est pas pertinent de le calculer.

⁽¹⁾ Définitions à retrouver dans le lexique page 6.

⁽²⁾ Label ISR décerné par AFNOR Certification à la SCPI. Validité à dater du 23/02/2022 jusqu'au 22/02/2025. SCPI classée article 8 au sens du Règlement Disclosure.

CHIFFRES CLÉS

Au 31/12/2023

- Prix de souscription ⁽¹⁾ : 1 000 € / part
- Valeur de retrait ⁽¹⁾ : 886 € / part

Au 31/12/2022

- Valeur de réalisation : 855,31 € / part
- Valeur de réalisation ⁽¹⁾ : 45 991 853 €
- Valeur de reconstitution : 1 042,94 € / part
- Valeur de reconstitution ⁽¹⁾ : 56 081 004 €

L'analyse produite appartient à la société de gestion et n'emporte aucun engagement juridique ni accord contractuel de sa part.

La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La liquidité est limitée. Avant toute souscription, le souscripteur doit prendre connaissance des statuts, du document d'information clé, du dernier rapport annuel et de la note d'information et de son actualisation le cas échéant, et notamment des frais et des risques, disponibles sur le site www.advenis-reim.com ou sur simple demande à la société de gestion.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

	T1 2023	T2 2023	T3 2023	► T4 2023
Souscriptions du trimestre (nbr de parts)	6 749	8 195	5 811	6 627
Retraits du trimestre (nbr de parts)	90	40	23	186
Nombre de parts fin de trimestre	60 431	68 586	74 374	80 815
Nombre de parts en attente de retraits	0	0	0	0
Associés fin de trimestre	1 122	1 255	1 358	1 487
Capitalisation ⁽¹⁾ fin de trimestre	60,431 M€	68,586 M€	74,374 M€	80,815 M€
Capital social ⁽¹⁾ fin de trimestre	48,345 M€	54,869 M€	59,499 M€	64,652 M€

DISTRIBUTION PAR PART

(pour une part en jouissance au 1^{er} janvier de l'année N)

	Taux de distribution 2023 ⁽¹⁾ 5,55 %			
	T1 2023	T2 2023	T3 2023	► T4 2023
Revenus Fonciers	12,89 €	12,84 €	11,96 €	12,24 €
Revenus Financiers	0,34 €	0,85 €	1,73 €	2,66 €
DIVIDENDE BRUT ⁽¹⁾	13,23 €	13,69 €	13,69 €	14,90 €
Fiscalité étrangère ⁽²⁾	2,23 €	2,44 €	1,97 €	1,70 €
Prélèvements fiscaux et sociaux sur les produits financiers ⁽³⁾	0,10 €	0,25 €	0,52 €	0,80 €
DIVIDENDE APRÈS FISCALITÉ ÉTRANGÈRE ET PRÉLÈVEMENTS FISCAUX ET SOCIAUX ⁽¹⁾	10,90 €	11,00 €	11,20 €	12,40 €
Date de versement	28/04/2023	28/07/2023	31/10/2023	01/02/2024

⁽¹⁾ Définitions à retrouver dans le lexique page 6.

⁽²⁾ Prélèvements appliqués sur ces revenus dépendants de la situation individuelle de chaque associé, de son propre régime d'imposition.

⁽³⁾ L'impôt étranger payé pour le compte de l'associé peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et le pays concerné. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle et du taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer.

ÉVOLUTION DU PRIX DE LA PART



La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La liquidité est limitée.



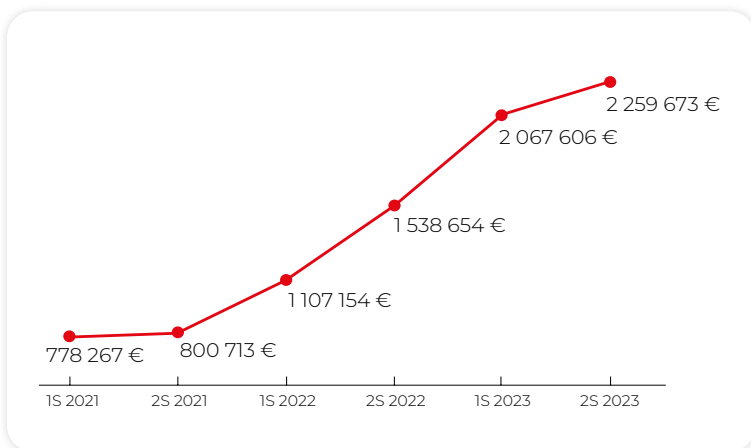
7 ACTIFS
EN ESPAGNE



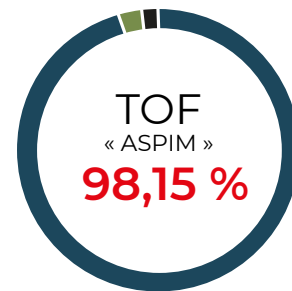
<p>Surface du patrimoine</p> <p>26 365 m²</p>	<p>WALB ⁽¹⁾ (durée moyenne ferme des baux)</p> <p>4,46</p>	<p>Valeur vénale du patrimoine ⁽¹⁾</p> <p>68 110 000 €</p>
<p>Nombre de locataires</p> <p>32</p>	<p>WALT ⁽¹⁾ (durée moyenne restante des baux)</p> <p>5,85</p>	

► RECETTES LOCATIVES

Montant HT des loyers encaissés



► TAUX D'OCCUPATION FINANCIER (TOF)⁽¹⁾



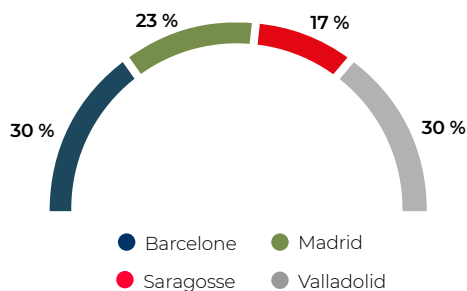
- Locaux occupés : 95,59 %
- Locaux occupés sous franchise de loyer ou mis à disposition d'un futur locataire : 2,56 %
- Locaux vacants sous promesse de vente : 0 %
- Locaux vacants en travaux de restructuration : 0 %
- Locaux vacants en recherche de locataires : 1,85 %

⁽¹⁾ Définitions à retrouver dans le lexique page 6.

La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La liquidité est limitée.

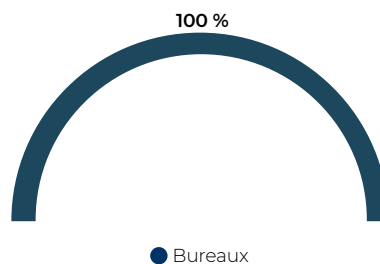
RÉPARTITION DU PATRIMOINE PAR VILLE

En valeur vénale ⁽¹⁾



RÉPARTITION DU PATRIMOINE PAR TYPOLOGIE D'ACTIFS

En valeur vénale ⁽¹⁾



ASSET MANAGEMENT

► RELOCATIONS

Nombre de relocations : 5 | Loyer annuel : 105 633 € | Surface totale relouée : 833 m²

Adresse	Locataire	Type de surface	Surface	Loyer annuel	Date d'effet
Citypark Cornellà - Atenas - Barcelona	Wanhua	Bureaux	381 m ²	45 252 €	30/07/2023
Citypark Cornellà - Brussels - Barcelona	Wanhua	Bureaux	148 m ²	15 984 €	30/07/2023
Citypark Cornellà - Londres - Barcelona	Citizen	Bureaux	156 m ²	20 158 €	01/07/2023
Citypark Cornellà - Londres - Barcelona	UV-IST IBERICA	Bureaux	141 m ²	17 099 €	01/09/2023
Citypark Cornellà - Brussels - Barcelona	Systema e Imagen Publicitaria	Parkings	7	7 140 €	06/11/2023

► PROLONGATIONS/RENOUVELLEMENTS

Adresse	Locataire	Type de surface	Surface en m ²	Ancien loyer annuel en €	Nouveau loyer annuel en €	Nouvelle date de fin
Citypark Cornellà - Londres - Barcelona	Sauter Iberica	Bureaux et Parkings	626 m ²	83 989 €	83 989 €	31/10/2028

► LOCAUX VACANTS

Adresse	Type de surface	Surface	Loyer potentiel annuel
Calle Gobelos 35 - Madrid	Bureaux	478 m ²	78 480 €

► PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS

Total travaux réalisés : 639 071 €

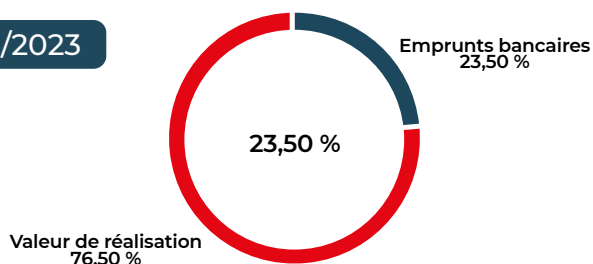
Adresse	Détail des travaux	Montant
Calle Gobelos 35 - Madrid	Travaux Preneur Regus	438 399 €
Calle Gobelos 35 - Madrid	Installation chauffage aérothermique	166 359 €
Citypark Cornellà - Brussels - Barcelone	Travaux de peinture	11 814 €
Citypark Cornellà - Londres - Barcelone	Travaux Preneur Citizen	10 969 €
Duque de la Victoria 12 - Valladolid	Audit sur le système anti-incendie	8 186 €
Citypark Cornellà - Barcelone	Diverses mesures ESG	3 343 €

RATIO DETTES ET AUTRES ENGAGEMENTS ASPIM ⁽¹⁾ AU 31/12/2023

Le recours à l'endettement lors de l'acquisition d'un immeuble permet de bénéficier d'un effet de levier ⁽¹⁾ intéressant généré par l'achat de cet immeuble. Il est encadré et seulement autorisé dans les limites fixées par l'assemblée générale. Utiliser cet effet amplifie les opportunités de gains potentiels mais aussi les risques de pertes.

⁽¹⁾ Définitions à retrouver dans le lexique page 6.

La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La liquidité est limitée.





■ République Française

L'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG) chez Elialys

Une SCPI labellisée ISR (Investissement Socialement Responsable) depuis février 2022.

La conciliation de la performance financière et extra-financière pour contribuer à la transition vers une ville durable.

Une approche « Best-in-progress » basée sur des investissements dans des actifs à fort potentiel d'amélioration ESG.

19 actions ESG réalisées au cours de ce dernier semestre



La réduction de l'empreinte carbone de l'actif Gobelas #Gouvernance

- Remplacer le système de chauffage énergivore.
- Passer d'un système au gaz à une production de chaleur aérothermique.



Les locataires s'engagent à nos côtés #Environnement

- Faire signer des baux contenant des annexes ESG à l'ensemble de nos locataires.
- Formaliser l'engagement des locataires dans une occupation responsable et durable de ce site.

Advenis REIM vous informe que les renseignements figurant dans ce bulletin ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'emportent aucun engagement juridique ni accord contractuel de la part de la société de gestion. Le label ISR de la SCPI Elialys a été décerné par AFNOR Certification. Il est valable à dater du 23/02/2022 jusqu'au 22/02/2025. La SCPI labellisée est classée article 8 au sens du Règlement Disclosure. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur le label ISR, ses modalités d'octroi et la liste des fonds immobiliers labellisés.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Dans un contexte d'évolution des produits et de leurs modes de commercialisation (variabilité du capital, internationalisation des revenus, recours à l'effet de levier), les adhérents de l'ASPIM ont mis à jour la note « Modalités de calcul et de publication des données financières par les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) » dans une perspective d'amélioration de la transparence et de la qualité de l'information donnée aux investisseurs.

Dans cette nouvelle version, l'ASPIM révisé les notions de taux d'occupation financier (TOF), de taux de distribution et de performance globale, en vue de simplifier la comparaison des SCPI avec les autres placements immobiliers. Conformément à l'exigence de transparence de l'information des SCPI, l'ASPIM introduit par ailleurs des recommandations sur la présentation du niveau d'endettement (et d'engagements) et des frais supportés par les associés au profit de la société de gestion.

APPEL À LA VIGILANCE DU PUBLIC

L'Autorité des marchés financiers (AMF), l'ASPIM et les sociétés de gestion lancent un appel commun à la plus grande vigilance des épargnants face à l'utilisation frauduleuse, de plus en plus fréquente, du nom d'intermédiaires ou de produits financiers autorisés, à des fins d'escroqueries. Devant l'ampleur du phénomène, la société de gestion rappelle les bons réflexes à avoir avant tout investissement sur son site dans la rubrique actualités. Consultez régulièrement les listes noires, blanches, mises en garde et tableaux des alertes publiés par les autorités sur les sites internet Assurance Banque Épargne Info Service (ABEIS) ainsi que l'AMF.

Pour toutes questions ou doutes, n'hésitez pas à :

Utiliser le formulaire contact sur le site : www.advenis-reim.com ;
 Nous contacter par courrier adressé à Advenis Real Estate Investment Management – Service Conformité – 52 rue de Bassano 75008 Paris ;
 ou par courrier électronique à : reclamation.associés@advenis.com ;
 ou par téléphone au 01 78 09 88 34.

FICHE D'IDENTITÉ

Forme juridique	SCPI à capital variable
Siège social	52 rue de Bassano - 75008 Paris
Numéro d'immatriculation	RCS Paris n° 850 103 391
Visa AMF SCPI	n° 19-08 du 26 avril 2019
Date d'ouverture au public	15 Mai 2019
Durée de la SCPI	99 ans
Capital social maximum statutaire	200 000 000 €
Expert externe en évaluation	BNP PARIBAS REAL ESTATE VALUATION
Code ISIN	SCPI00004519
Dépositaire	CACEIS Bank
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Société de gestion	Advenis Real Estate Investment Management
Agrément AMF	GP 18000011 en date du 29 juin 2018



LEXIQUE

Capital social : Réunit l'ensemble des apports réalisés à la société.

Capitalisation : Montant obtenu en multipliant le prix de souscription par le nombre de parts.

Dividendes brut : Dividendes avant fiscalité payée ou prélevée par le fonds en France ou à l'étranger pour le compte de l'associé(e), versé au titre de la période, (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées).

Dividendes après impôts : Dividendes après fiscalité payée ou prélevée par le fonds en France ou à l'étranger pour le compte de l'associé(e), versé au titre de la période, (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées).

Effet de levier : Le recours à l'endettement est autorisé dans les limites fixées par l'assemblée générale. L'utilisation de l'effet de levier amplifie les opportunités de gains potentiels mais aussi les risques de pertes.

Ratio dettes et autres engagements aspim : Pourcentage de l'endettement et des engagements payables à terme sur le total de l'actif net augmenté des dettes et autres engagements payables à terme.

Taux de distribution brut de fiscalité étrangère : Division du dividende brut, avant fiscalité payée par le fonds en France ou à l'étranger pour le compte de l'associé(e), versé au titre de la période, (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1er janvier de l'année.

Taux d'occupation physique (TOP) : Il se détermine par la division de la surface cumulée des locaux occupés par la surface cumulée des locaux détenus par la SCPI. La surface cumulée comprend celle des locaux accessoires mais non pas les surfaces extérieures, ni les parkings.

Taux d'occupation financier (TOF) : Expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés (y compris les indemnités compensatrices de loyers) ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location, par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée, pour la période considérée (les six mois constituant le semestre civil échu).

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le calcul du TOF a été modifié et comprend désormais les locaux occupés sous franchise de loyer ou mis à disposition d'un futur locataire, les locaux vacants sous promesse de vente et les locaux en restructuration (sous conditions). Ce taux est mesuré le dernier jour ouvré du semestre civil écoulé. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Valeur comptable : Valeur du patrimoine figurant dans le bilan. Elle correspond au prix d'achat des bâtiments (ou au prix de construction).

Valeur de réalisation : C'est la somme de la valeur vénale des immeubles déterminée par un expert externe en évaluation indépendant et de la valeur des autres actifs de la société diminuée des dettes.

Valeur de reconstitution : C'est la valeur de réalisation augmentée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine (frais et droits sur acquisition et commission de la société de gestion).

Valeur de retrait : Le prix de retrait est égal au prix de souscription en vigueur, diminué de la commission de souscription toutes taxes comprises.

Prix de souscription : Soit une valeur nominale de 800 € et une prime d'émission de 200 €. Commission de souscription égale à 11,4 % TTI (exonérée de TVA) / part souscrite du montant de la souscription prime d'émission incluse. Le prix de souscription est fixé par la société de gestion dans les conditions légales en vigueur : ce prix doit être compris entre + / - 10 % de la valeur de reconstitution de la société.

Valeur vénale (d'un immeuble ou d'un patrimoine) : Déterminée par un expert indépendant agréé par l'AMF, elle définit « le prix présumé qu'accepterait de payer un investisseur éventuel dans l'état (et le lieu) où il trouve cet immeuble ».

Weight Average Lease Break (WALB) : Durée moyenne ferme des baux : il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'à leur prochaine échéance.

Weight Average Lease Term (WALT) : Désigne la durée moyenne restante des baux : il s'agit de la moyenne pondérée de la durée résiduelle des baux (en loyers) jusqu'au terme du bail.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RETRAIT DES PARTS

Avant toute souscription, le souscripteur doit prendre connaissance des statuts, du dernier rapport annuel, de la note d'information et du Document d'Information Clé (DIC).

Commercialisation	OFFRE AU PUBLIC DEPUIS LE 15 MAI 2019
Prix de souscription	1 000 € soit une valeur nominale de 800 € et une prime d'émission de 200 €
Minimum de souscription	1 part
Frais de souscription	11,4 % TTI (exonérée de TVA) / part souscrite du montant de la souscription prime d'émission incluse. Elle rémunère : • les frais de collecte ; • les frais de recherche des investissements.
Frais de gestion annuels	12 % TTI du montant des produits locatifs hors taxes encaissés par les actifs détenus directement ou indirectement par la SCPI et des produits financiers nets de la SCPI. Elle rémunère : • la gestion administrative couvrant tous les frais de bureaux et de personnel nécessaire à l'administration de la société ; • la gestion afférente à l'exploitation des immeubles.
Frais d'acquisition ou de cession d'actifs	1,44 % TTI maximum du prix d'acquisition ou du prix de cession (hors taxes, hors droits et hors frais) de l'actif immobilier, de la valeur conventionnelle (hors taxes, hors droits et hors frais) des actifs immobiliers retenue pour le calcul du prix d'acquisition des droits sociaux au prorata de la participation dans lesdites sociétés.
Commissions de cession	• Cession de parts de gré à gré et mutation de parts : frais de 77,50 € TTI quel que soit le nombre de parts cédées. • Cession de parts réalisée par confrontation des ordres d'achat et de vente : 6 % TTI du montant revenant au cédant et à la charge de l'acquéreur (commission exonérée en vertu de l'article 135 paragraphe 1, sous g) de la directive 2006/112/CE du conseil du 28 novembre 2006).
Durée de placement minimale recommandée	9 ans au minimum
Jouissance des parts	Les parts portent jouissance pour les souscripteurs à compter du premier jour du quatrième mois suivant la réception intégrale des fonds par la société et sous réserve de réception d'un dossier complet et conforme.
Distribution potentielle	Les potentiels dividendes sont versés sous forme d'acomptes trimestriels sous réserve d'une décision prise par l'Assemblée Générale l'année suivante.
Valeur de retrait au 31/12/2023	886 €
Modalités de sortie du produit	L'associé qui souhaite se séparer de ses parts peut (i) demander la cession de ses parts soit sans intervention de la société de gestion soit sur le marché secondaire par confrontation en cas de blocage du marché des parts (ii) demander le remboursement de ses parts qui n'intervient qu'en contrepartie d'une souscription correspondante.

RISQUES



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 9 ans. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Diversification des placements	Les parts de scpi sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine.
Impact de la fiscalité	Le rendement potentiel de la SCPI pourra être impacté par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elle détient des actifs et/ou l'existence ou pas de conventions fiscales que la France aurait pu conclure avec eux. Les revenus immobiliers de source européenne (revenus fonciers et plus-values immobilières) sont en principe imposables dans l'Etat où les immeubles sont situés (l'Etat de source). En présence de conventions fiscales, des mécanismes visant à éviter une nouvelle imposition de ces revenus dans l'Etat de résidence entre les mains des associés résidents de France pourront être mis en œuvre (pour les associés personnes physiques qui bénéficieront, sous certaines conditions, principalement d'un crédit d'impôt ou d'une exonération, tout en maintenant la progressivité de l'impôt sur les autres revenus de l'associé imposé en France et pour les personnes morales qui peuvent en principe se prévaloir d'une exonération (cf paragraphe 4 A et B « de la note d'information » « Fiscalité des revenus et des plus-values de source européenne »).
Risque de perte en capital	Le montant du capital investi dans la SCPI ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. L'évolution du marché immobilier peut avoir un impact défavorable sur la valorisation des actifs de la SCPI. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre capital.
Risque de marché	Les performances potentielles étant liées au marché de l'immobilier, ce produit n'offre pas de rendement garanti. Il ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Risques de crédit, de contrepartie, lié à l'effet de levier	Susceptibles d'affecter le rendement potentiel du produit et sa capacité à honorer les demandes de rachat. La SCPI a recours à l'endettement. L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, le 17 mai 2022 d'établir le montant maximum des emprunts que pourra contracter la société de gestion en conséquence du nouveau plafond de capital statutaire. Celle-ci a fixé à 133 000 000 € le montant maximum des emprunts ou découverts bancaires que pourra contracter celle-ci au nom de la SCPI et l'autorise à consentir toutes les garanties nécessaires à la souscription de ces emprunts. Cependant, leur montant ne pourra dépasser 40 % de la valeur d'expertise des actifs immobiliers majorée des fonds collectés nets de frais non encore investis.
Risque de liquidité	Son actif, essentiellement immobilier, étant par nature illiquide et son rachat n'étant possible que dans la limite des souscriptions qu'il reçoit. En l'absence de contrepartie, vous pourriez ne pas pouvoir céder vos parts ou pourriez devoir accepter un prix inférieur au prix de retrait.
Risque de change	À titre accessoire, la SCPI peut être exposée au risque de change en cas d'investissement hors de la zone euro.
Risque de durabilité	Risque environnemental, social ou de gouvernance qui lorsqu'il survient peut avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement (article 2 point 22 du Règlement SFDR pour la définition, article 3 du Règlement Disclosure au niveau du gestionnaire et article 6 dudit Règlement au niveau des produits).
Autres risques	Risque de gestion discrétionnaire, risque de marché locatif...

La SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La liquidité est limitée.



ELIALYS



Connexion à votre extranet client

Plus d'information sur votre SCPI dans votre Espace sécurisé

Suivez-nous vite sur :



Retrouvez plus d'information sur Advenis REIM, son actualité et ses solutions d'investissement sur www.advenis-reim.com

SCPI Elialys

52 rue de Bassano - 75008 Paris
RCS Paris n° 850 103 391
Visa SCPI n° 19-08 du 26 avril 2019
Notice publiée au BALO le 26/04/2019
Dépositaire : CACEIS Bank
14 rue Rouget de Lisle
92130 Issy les Moulineaux



ADVENIS
Real Estate Investment Management

Advenis Real Estate Investment Management

52 rue de Bassano – 75008 Paris
Tél. : 01 78 09 88 34
www.advenis-reim.com
n° TVA Intracommunautaire FR01833409899
Agrément AMF n° GP 18000011
S.A.S. au capital de 3 561 000,00 €
RCS Paris n° 833 409 899